



PARRAINAGE A MAISON AFRICAINE DE L'ENFANT

Vous avez exprimé le désir d'en savoir plus sur le parrainage. Nous vous remercions pour votre intérêt. Ces enfants sont tous issus de familles pauvres, souvent monoparentales, ou orphelins vivant dans des conditions très précaires obligeant bien souvent les enfants à interrompre leur début de scolarité pour aller travailler.

Sachez qu'avec un parrainage vous pouvez transformer positivement la vie d'un enfant, lui donner un réel avenir. En effet, c'est un acte d'amour concret de votre part qui va permettre à un enfant de se développer normalement physiquement (nourriture et habillement), intellectuellement (matériel et frais de scolarité) et la santé.

Vous allez ainsi soutenir un enfant auparavant défavorisé par un contexte difficile de pauvreté et (ou) maladie ainsi lui donner une réelle chance pour affronter les difficultés et construire un avenir.

Vous aiderez aussi à nourrir sa famille et s'il est orphelin, vous contribuerez au fonctionnement de l'établissement qui l'accueille, souvent avec sa mère, veuve abandonnée sans aucune ressource.

Vous, nous et eux, ensemble nous pouvons changer le monde de cet enfant.

Recevez, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Bernadette Amoros
Présidente de l'association la Maison Africaine De l'Enfant



JE PARRAINE UN ENFANT :

Oui, je désire soutenir un enfant au Togo ou Colombie en versant un parrainage de 20 euros par mois au travers de l'association la Maison Africaine De l'Enfant pour une durée d'un (1) an minimum.

J'aimerais que ce soit :

- un petit garçon
- une petite fille
- entre 0 et 6ans
- entre 6 et 12 ans
- entre 12 et 16 ans

Je soussigné Mr ou Mme _____

Habitant à l'adresse suivante _____

Code Postal _____

Téléphone : _____ Email : _____

Déclare vouloir parrainer chaque mois pour 20 euros un enfant pour un an minimum aussi longtemps que je le pourrais (et si je peux pour toute sa scolarité).

Je donne l'ordre à ma banque de faire un versement automatique:

- Mensuel (20€)
- Trimestriel (60€)
- Semestriel (120€)
- Annuel (240 €)

Date : ____/____/____

Signature

FICHE EXPLICATIVE DES PARRAINAGES

Qui peut parrainer ?

- Peut parrainer un enfant toute personne majeure et responsable, toute personne physique ou morale disposant de moyen nécessaires pour parrainer l'enfant.
- Les membres, amis et parents.
- Tous ceux qui sont touchés par les besoins de ces enfants en état de précarité.

Quoi ? Engagement

- Le soutien financier. L'objectif du parrainage est de soutenir l'éducation scolaire d'un enfant par son intégration sur le long terme.
- Par son soutien financier et affectif, le Parrain devient Acteur du devenir de cet enfant. La relation qui s'établit, devient peu à peu pour lui un puissant vecteur d'encouragement, de motivation, de dépassement, de soutien moral, l'aidant à appréhender son avenir, quelles que soient les difficultés de ses conditions de vie. L'échange de courrier entre le parrain et son filleul (photos, paquets cadeaux pour Noël et anniversaire)
- Une visite éventuelle.
- Soutien moral et spirituel à l'enfant.

Comment ?

- Toute personne qui s'engage à parrainer un enfant doit prendre contact avec les responsables de l'association. Nous disposons d'une base de données d'enfants en attente d'un parrainage. La personne choisira l'enfant, remplira et signera l'acte d'engagement de parrainage sur lequel est inscrit les modalités et les conditions de l'opération parrainage: des renseignements sur l'état civil du parrain et de l'enfant ainsi que les droits et devoirs du parrain, de l'enfant et de l'association.
- S'engager pour un temps minimum d'un an à verser 20 Euros par mois à l'association qui regroupe les parrainages et les faits parvenir à son correspondant sur place. Celui-ci distribue une partie aux familles et fait des achats qu'il donne aux enfants. Pour un parrainage, l'argent est envoyé sur le numéro de compte de l'association et le Bureau Exécutif doit rendre des comptes de l'emploi de ses finances. Il est naturellement souhaitable de continuer la période de parrainage plus longtemps, pour donner une scolarité complète à l'enfant (minimum la scolarité primaire). Des comptes rendus réguliers seront transmis aux parrains, celui-ci pourra éventuellement apporter des propositions afin d'améliorer son parrainage.

L'association

- Présentation de l'action de l'association pour susciter des parrains.
- Présentation de l'impact d'un parrainage.
- Présentation de la mise en œuvre.
- Réception de l'engagement du nouveau parrain.
- Correspondance avec le responsable, fiche et photo renvoyée à la MADE et au parrain par la suite.
- Envoie et suivi des sommes (accusé de réception).

Versement ?

Donner l'ordre d'un virement Mensuel, Trimestriel, Semestriel ou Annuel à votre banque (avec le RIB, à échéance choisie). L'association regroupe et envoie ensuite un mandat au correspondant responsable sur place, qui achète et distribue aux enfants suivis ou qui pourvoit au besoin de l'enfant.